

Grenoble, le 9 avril 2025

OBJET : Appel à Projets 2025

Madame, Monsieur

Comme les années précédentes, le GEFLUC (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte face au Cancer) Grenoble Dauphiné Savoie lance son appel à projets.

Pour coller au plus près à notre propre planning de financement, l'appel à projets sera découpé en 2 tranches bien distinctes : Juin 2025 et Octobre 2025.

L'aide financière sera limitée à 20 000 € / projet et devra correspondre à des achats de matériels/investissement.

Cet appel est destiné aux chercheurs et praticiens des Universités, des Unités de recherche INSERM et CNRS, des Centres hospitaliers de Recherche et de Lutte contre le Cancer, des Cliniques privées à but non lucratif des départements de l'Isère, Savoie, Haute Savoie, Drôme et Ardèche (seules les demandes individuelles seront prises en considération, excluant les demandes institutionnelles).

Les projets présentés devront concerner exclusivement la lutte contre le cancer selon les 2 axes ci-dessous et être en accord avec les orientations du plan cancer 2021 - 2030 :

1. **AIDE A LA RECHERCHE :**

Recherche fondamentale ou clinique visant à mieux comprendre le processus tumoral ou à proposer de nouveaux moyens diagnostiques et thérapeutiques de lutte contre le Cancer

2. **AIDE AUX MALADES :**

- Amélioration des diagnostics et/ou des soins apportés, ou mise en place de traitements novateurs.
- Actions ou équipements allant dans le sens du bien être des patients au cours de leurs traitements.

L'examen et la présélection des projets seront effectués par notre comité scientifique. L'enveloppe de la première tranche sera de 50 000 €. A minima, un projet dans chacun des deux thèmes sera retenu. Il est bien entendu que le GEFLUC Grenoble Dauphiné Savoie s'interdit toute utilisation des informations pouvant lui être fournies sans l'accord du chercheur subventionné, celui-ci restant le seul détenteur de la propriété intellectuelle de ses travaux. Il devra, en retour, informer le GEFLUC des résultats obtenus grâce à la subvention.

Pour la première tranche, les dossiers devront nous parvenir avant le 31 mai 2025 et la décision d'attribution se fera courant Juin 2025.

Nous invitons à privilégier dans cette première tranche des projets d'équipement pérennes, pour lesquels le GEFLUC pourra mobiliser des financements de fondations d'entreprises privées

Pour la seconde tranche, les dossiers devront nous parvenir avant le 30 août 2025 et la décision d'attribution se fera courant octobre 2025

Vous trouverez en annexe une notice précisant les modalités pratiques de réponse et les principes présidant au financement ainsi que le document à utiliser pour votre demande.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération



Louis CHOSSINAND,
Président du Gefluc Grenoble